

### **ELU.E.S DE PROMOTION:**

#### Cellule de vie étudiante



# **MODE D'EMPLOI**

## Représentent et défendent les droits pour l'ensemble des étudiant.e.s de la promotion

<u>Modalités</u>: Les élections ont lieu dans un délai maximum de soixante jours après la rentrée, chaque promotion doit élire deux représentant.e.s de promotion titulaires et deux suppléant.e.s.

## <u>e</u>urs rôles:



iéger dans les différents organes décisionnaires de l'IFSI:

- -L'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) Lors de cette instance plusieurs sujets sont abordés (le budget de l'institut, la cartographie des stages, le règlement intérieur, le projet pédagogique, ...).
- -La section pédagogique Rend des décisions sur les situations individuelles (Demande de redoublement formulé par les étudiant.e.s, demande d'aménagement d'études, demande d'une période de césure,...).
- -La section disciplinaire, tiré.e au sort, 1 représentant.e des étudiant.e.s par promotion, donc 3 représentant.e.s étudiant.e.s au total Premier temps où la situation est exposée à chacun des membres et où ils peuvent poser des questions vis-à-vis de la situation. Second temps la personne concernée exprime ce qu'elle a à dire et répond aux questions. Troisième temps, la personne concernée n'est plus là et les membres débattent à nouveau avant de passer aux votes à bulletin secret.
- -La section relative à la vie étudiante Lors de cette section un avis est émis sur les sujets de la vie étudiante, tels que l'utilisation des locaux, du matériel, les projets extra-scolaires....C'est l'occasion de faire remonter toutes les demandes et questionnements des étudiant.e.s pour trouver une solution avec l'ensemble des membres de la section.

Accompagner les étudiant.e.s lors d'un entretien ou d'une convocation avec la/le directeur/trice et lors de leur passage en section.

Ce sont le lien, <u>la voix entre les étudiant.e.</u>s et la direction et/ou l'équipe pédagogique pour la transmission d'informations aussi bien concernant la formation, que les remarques et les problèmes rencontrés.

La FNESI (Fédération nationale des étudiant.e.s en soins infirmiers) accompagne les élu.e.s de promotion tout au long de leur mandat à travers le Congrès d'Accompagnement Régional des Élu.e.s (CARE) correspondant à une journée de formation qui leur est réservée! Elle permet d'aborder des thématiques telles que la défense des droits, les acteur.rice.s de la formation, le service sanitaire, etc.

Si tu as des questions, tu peux contacter **elu@fnesi.org.**